

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5304

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« 9° *bis* D'apporter un soutien spécifique aux filières de diversification des territoires d'outre-mer ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite apporter un soutien spécifique aux filières de diversification des territoires des Outre-mer.

Les aides européennes du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et l'Insularité sont majoritairement tournées vers les filières traditionnelles d'exportation. En 2020, la filière banane a bénéficié de 45 % de ces aides et la filière canne à sucre de 80 % pour la Guadeloupe et la filière

canne à sucre et rhum ont capté 46% de cette enveloppe à La Réunion. Les aides sont accaparées par un faible nombre d'agriculteurs : en Martinique, les 349 producteurs de bananes (soit 13% des agriculteurs) ont bénéficié de 97 millions d'euros.

En 2019, Emmanuel Macron annonçait un objectif ambitieux : l'autonomie alimentaire des départements des Outre-mer lors de sa visite à La Réunion. Aujourd'hui 34% des surfaces agricoles sont dédiées à des cultures d'exportation et on estime que 80 % de l'alimentation dans les DOM est importée, avec de grandes disparités entre les territoires. L'enjeu de la souveraineté alimentaire ne doit pas se limiter au territoire de la France hexagonale.

C'est pourquoi il est impératif de diversifier l'agriculture dans les territoires des Outre-mer, en orientant les aides européennes et mettant des politiques publiques nationales vers les filières de diversification et pour assurer la transition agroécologique."